

Réf : AT/DO/SDTO/DRA/.../02/2022.

Bouira le : 10/02/2022.



*A*

*Monsieur le Gérant de l'entreprise*

**ETP AZZOUZI BOUBAKEUR ABDERRAHMANE.**

Objet : 02<sup>ème</sup> et dernière Mise en demeure.

Suite aux non respect de vos engagements, relatifs aux Travaux de Maintenance et développement de la canalisation FTTX «Travaux de canalisation téléphonique TAKERBOUSTE VERS CEM TAZAGHART», lot N°03.-Marché N° :19/2021 du 08/12/2021, l'ODS 106/2021 du 27/12/2021, Bon de commande des travaux N° :AT/DO/SDFS/DAL/109/2021.

J'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure pour les raisons suivantes :

- Le non respect de vos engagements, relatifs à la reprise des travaux après l'ouverture du chantier et de magasin de wilaya après fin d'inventaire.
- Le non respect des délais, affectant l'activité d'Algérie télécoms et le manque à gagner y afférents.
- La déclaration d'une fausse adresse sur contrat et non réponse aux appels téléphoniques.

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (résiliation de contrat avec indemnisation des préjudices causés, et de mettre votre entreprise sur la liste noire des opérateurs économiques).

Algérie Télécom SPA  
Directeur Opérationnel de Bouira  
Signé : Abdelhakim BOUSCHRI